

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



La Délégation des Barreaux de France (« **DBF** ») a reçu mandat des trois instances représentatives des avocats français, le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers pour les représenter auprès des Institutions européennes.

Présidée par Laurent Pettiti depuis octobre 2019, la DBF représente et assiste les instances représentatives de la profession en charge de quatre missions :

- une mission de formation en droit de l'Union européenne,
- une mission d'information de l'actualité juridique européenne,
- une mission d'assistance juridique en droit de l'Union européenne,
- une mission de représentation d'intérêts de la profession d'avocat auprès des institutions européennes.

Le présent rapport d'activités vise à effectuer un bilan constructif des différentes initiatives par lesquelles chacune de ces missions s'est traduite pour l'année 2020.

Après un état des lieux des différentes activités liées à la formation (**Partie 1**), il sera l'occasion de faire un tour d'horizon des actions menées aux fins d'information (**Partie 2**) et d'assistance juridique (**Partie 3**) de la profession. Enfin, le portrait des activités de lobbying de la DBF sera dressé (**Partie 4**) avant de décliner, de manière plus spécifique, les initiatives menées cette année au sein de la DBF dans le but de s'adapter et d'innover dans un contexte de crise de l'épidémie de Covid-19.

TABLE DES MATIERES

EDITO	4
--------------------	----------

I. LES ACTIVITES DE FORMATION 6

1. La DBF intervient dans le cadre de la formation continue des avocats français	6
2. La DBF intervient également dans le cadre de la formation initiale des avocats français	8

II. LES ACTIVITES D'INFORMATION 9

1. Une lettre numérique quotidienne adressée aux instances	9
2. Cinq publications à destination de la profession et des institutions européennes et nationales	10
3. Point de contact du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)	17
4. La retransmission d'informations sur les réseaux sociaux et le site de la DBF	20

III. LES ACTIVITES D'ASSISTANCE JURIDIQUE 23

1. La réponse aux demandes de consultation des trois instances	23
2. L'assistance ponctuelle aux avocats français dans l'exercice de leurs fonctions.....	26

IV. LES ACTIVITES DE REPRESENTATION D'INTERETS 27

1. Le soutien à la Délégation française au CCBE	27
2. Le soutien aux experts français au CCBE	30
3. Les demandes d'assistance de la part d'autres délégations	37
4. L'organisation de rencontres au service des instances de représentation de la profession d'avocat françaises	38
5. La participation à des réseaux et événements	40

V. CONCLUSIONS 43



La Délégation des Barreaux de France a poursuivi en 2020 la phase de modernisation et de refonte de ses publications, la mise en ligne d'un tout nouveau site internet en même temps qu'un site spécifiquement dédié à sa revue de droit de l'UE, « L'Observateur de Bruxelles © ».

Cette revue d'information juridique européenne trimestrielle à destination des avocats, des barreaux et des institutions françaises et européennes, s'est modernisée et renouvelée en adoptant un nouveau format papier au contenu adapté grâce à la création d'une nouvelle rubrique et d'un visuel beaucoup plus dynamique.

Elle s'attelle à entrer dans l'ère du numérique afin d'accroître sa visibilité en France et en Europe, et sera dès 2021 consultable depuis l'application Larcier Journals, la plate-forme Stradalex Europe, et enfin le nouveau site Internet propre à « L'Observateur de Bruxelles © » www.observateurdebruxelles.eu comprenant un moteur de recherche perfectionné lequel facilite la consultation des archives de la revue.

La conception d'un nouveau site Internet dont l'apparence et les fonctionnalités ont été totalement revues et adaptées aux besoins de ceux qui seraient appelés à le consulter, a également mobilisé l'équipe de la DBF. Plus clair, plus didactique, d'accès facile, il offrira au lecteur un aperçu complet de ses activités et de ses missions. Riche de nombreuses et nouvelles rubriques, le site déclinera les publications, les formations internes ou externes, les conférences, les actualités européennes et celles de la profession d'avocat en Europe.

Ce site sera quotidiennement mis à jour afin que chaque lecteur puisse y trouver les informations européennes qui dont la majeure partie est diffusée par ailleurs via sa newsletter hebdomadaire « L'Europe en Bref ».

De nombreux dossiers thématiques ont ainsi été créés. Ils déclinent et traitent des priorités européennes :

- La juridiction unifiée des brevets
- Le parquet européen
- L'Etat de droit, la digitalisation de la justice
- La RSE
- La future convention européenne sur la profession d'avocat
- Le pacte asile migration
- Le fonds de relance européen
- La lutte contre le blanchiment
- Et enfin la future Présidence française de l'Union européenne (PFUE) en janvier 2022

En effet, la DBF s'est particulièrement investie dès le dernier trimestre 2020 dans l'organisation de cette PFUE en liaison avec les institutions nationales de la profession, le Ministère de la Justice et le Secrétariat général de la PFUE.

Puissance, relance et appartenance est le tryptique choisi par la France pour cette 13^{ème} Présidence du Conseil, c'est une réponse aux défis sanitaire, environnemental, démocratique et sécuritaire.

Les priorités françaises pour cette Présidence sont au nombre de 3 :

- L'environnement
- Le numérique
- Et l'Europe qui protège

La profession d'avocat a souhaité participer activement à cette Présidence française 2022 dont les enjeux seront essentiels.

Rendez-vous en 2022 à Paris, Strasbourg et Bruxelles pour donner force et résonance au « réflexe européen ».

Laurent PETTITI
Président de la Délégation des Barreaux de France

I. LES ACTIVITES DE FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

1. La DBF intervient dans le cadre de la formation continue des avocats français



La Délégation des Barreaux de France organise chaque année des Entretiens européens sur des thèmes spécifiques de droit de l'Union européenne en lien avec l'actualité juridique. Les séminaires thématiques sont construits en adéquation avec les sujets d'intérêt pour les avocats et ils rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés. L'objectif est d'apporter aux praticiens du droit une vision pratique et dynamique des thèmes abordés tout en leur offrant une vue d'ensemble des dernières évolutions en la matière. Ces formations sont validées au titre de la formation professionnelle des avocats et l'inscription se fait sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF.

Au cours de l'année 2020, la DBF a organisé
4 Entretiens européens,
dont les 3 premiers webinaires de son histoire :

« Droit pénal européen à l'ère du numérique »



« Le droit européen de l'environnement »



« Contentieux européen : approche de droit matériel »



« Les derniers développements du droit européen de la concurrence »



La DBF a également lancé, en collaboration avec le programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit du Conseil de l'Europe (HELP), un cours tutoré sur les droits à la vie privée et à la protection des données.

Le programme complet a couvert de manière interactive les concepts clés, le cadre juridique du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne (directement applicable au niveau national), la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne ainsi que des domaines spécifiques de la protection des données. Le cours HELP a été spécialement conçu pour des acteurs judiciaires appartenant à des Etats membres de l'UE en prenant en compte leurs contraintes professionnelles, leurs besoins de formation et le rythme d'apprentissage spécifiques de chaque participant.

La conférence de lancement en ligne a eu lieu le 11 décembre. Un membre de l'équipe a été certifié tuteur après formation organisée par la DBF. A l'issue de la formation, 32 avocats participants ont obtenu leur certificat de réussite du cours.



2. La DBF intervient également dans le cadre de la formation initiale des avocats français



2 La DBF est intervenue, les 16 juin et 10 novembre 2020 devant les étudiants de la Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles pour présenter aux élèves-avocats un panorama de l'impact du droit européen sur la profession d'avocat et des voies de droit de l'Union indispensables à l'exercice de la profession. Cette intervention a visé à former les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

6 La DBF a accueilli 6 élèves-avocats dans le cadre de leur stage de Projet pédagogique individuel (PPI). Durant leurs 6 mois de stage, ces futurs avocats ont été sensibilisés aux enjeux de droit européen intéressant la profession tout en étant formés aux missions de veille, de recherche, d'analyse, de rédaction et de lobbying grâce à un accompagnement individualisé.

II. LES ACTIVITES D'INFORMATION

La Délégation des Barreaux de France veille à communiquer, à échéance régulière, les actualités les plus récentes du droit européen, qu'il s'agisse des textes européens qui viennent d'être publiés au Journal officiel de l'Union européenne ou présentés par la Commission européenne et en discussion au Parlement et au Conseil de l'UE, ou bien des jurisprudences européennes de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme.

La DBF ne se limite pas à informer la profession des événements qui rythment l'actualité juridique, elle propose également une analyse des conséquences juridiques des récents développements. Les activités d'information prennent ainsi quatre formes différentes et complémentaires :

- Une lettre numérique quotidienne adressée aux instances
- Cinq publications à destination de la profession et des institutions européennes et nationales
- Le rôle de point de contact du Réseau Judiciaire européenne en matière civile et commerciale (RJECC)
- La retransmission d'informations sur les réseaux sociaux et le site Internet de la DBF

1. Une lettre numérique quotidienne adressée aux instances



Chaque fin de matinée, la DBF transmet au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE) une veille numérique des actualités juridiques européennes du jour.

2. Cinq publications à destination de la profession et des institutions européennes et nationales



- ◆ **L'Observateur de Bruxelles ©**
- ◆ **L'Europe en Bref**
- ◆ **Flash Bâtonniers**
- ◆ **L'Avis de l'Expert européen**
- ◆ **La brève « Europe » et son focus**

Ces publications proposent, sous des formats distincts, des contenus complémentaires et s'adressent à un large éventail de destinataires.

L'Observateur de Bruxelles ©

Une revue papier trimestrielle adressée aux avocats ainsi qu'aux institutions européennes et françaises

La revue compte **1145** abonnés en 2020 parmi lesquels de grands cabinets d'avocats (GIDE, LWWK, JONES DAY, DARROIS, HW&H...), des membres du CNB, de la Conférence des Bâtonniers, MCO Barreau de Paris, du Barreau de Bruxelles, d'Avocats.be, ou encore le Barreau de Lyon et des Ecoles d'avocats.

Les membres de la profession ne sont pas les seuls destinataires : la revue qui compte également comme abonnés des Universités / Facultés de droit tels que Bordeaux, Strasbourg, Toulouse Bayonne, Aix-en-Provence, Créteil, ULB, ULG, ou encore des institutions françaises (SGAE, Ministères de la Justice, de la fonction

publique, de l'Europe et des Affaires étrangères, ENM) et européennes (Cour de justice et Tribunal de l'Union européenne, CEDH, CCBE, Parlement européen, la Commission européenne, Conseil de l'UE, Comité des Régions, Représentation permanente de la France auprès de l'UE etc.). Certains de leurs membres sont abonnés également à titre personnel (Présidents, juges, Avocats généraux, Ambassadeurs, DG, chefs d'unités, conseillers etc.)

A noter pour l'année 2020 :

- Mme Laura Codruta Kövesi, Procureure en chef de l'Union européenne et Mme Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne ont respectivement rédigé l'éditorial des numéros 121 et 122.
- Le numéro 120 a été publié

gratuitement en version numérique sur le site de la DBF en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19.

L'équipe éditoriale de la DBF a travaillé toute cette année à la refonte de la revue, en collaboration avec le Groupe Lefebvre Sarrut Belgium S.A. (Editions Bruylant, Larcier, Dalloz). Grâce à cet étroit travail d'équipe, c'est une toute nouvelle revue (maquette et contenu) de « L'Observateur de Bruxelles © » qui a pu être lancée avec succès au premier trimestre 2021. La version papier a été modernisée et actualisée sur le fond comme sur la forme. Un site dédié a été créé en parallèle et une App permet désormais de consulter les articles des revues. Il est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.observeurdebruxelles.eu/>



L'Observateur de Bruxelles est référencé par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a d'ailleurs été classée comme l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes auprès de la CJUE (voir H. Bouthinon-Dumas, et A. Masson, « [Quelles sont les revues juridiques qui comptent à la Cour de justice de l'Union européenne ?](#) », n°oct-déc, 2013, pp.781 et suiv.).

Elle est diffusée par les Editions Bruylant et est consultable en version numérique sur la base de données Stradalex Europe.





Les thèmes des numéros de l'année 2020



L'Europe en Bref

Une lettre d'information juridique numérique et hebdomadaire adressée aux 60000 avocats français

L'Europe en Bref est une newsletter gratuite rédigée par la DBF, adressée à plus de 60 000 abonnés depuis 1996 et qui a inspiré les Délégations espagnole et allemande qui la déclinent sous les appellations « Europa en Breve » et « Europa im Überblick ». Modernisée en 2019, elle offre chaque fin de semaine, une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'une revue des derniers appels d'offre en matière de services juridiques.

Au total **37** numéros ont été publiés au cours de l'année 2020 (du n°894 à 931).

En 2020, le contenu de l'Europe en Bref s'est considérablement enrichi avec l'intégration systématique des textes adoptés par le Conseil des Barreaux européens (CCBE) et la création d'un bilan semestriel des affaires communiquées de la Cour EDH qui intéressent la profession. En outre, désormais, certains rapports juridiques particulièrement intéressants pour la profession sont également intégrés (cf. LEB 913, étude du 18 juin 2020 du Service de recherche du Parlement européen évaluant la mise en œuvre de la décision-cadre 2002/584/JAI relative au mandat d'arrêt européen).

Tout le contenu est référencé par thématique sur le site Internet de la DBF qui propose également une bibliothèque du LEB pour la consultation des archives depuis 2010. Pour consulter la bibliothèque

du LEB  [ICI](#)

Flash Bâtonniers

Une lettre numérique mensuelle adressée aux Bâtonniers en exercice des Barreaux français

Elle vise à tenir informé chaque Bâtonnier des Barreaux de France quant aux actualités les plus importantes du droit européen à qui il revient de diffuser cette lettre le plus largement possible afin d'accroître la connaissance de l'actualité juridique européenne ainsi que la visibilité des actions de la DBF. La publication est également disponible sur le [site Internet](#) de la DBF.

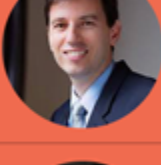
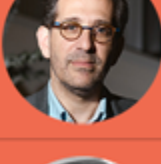
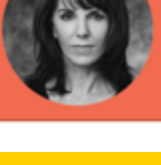
L'Avis de l'Expert européen

Une lettre numérique mensuelle publiée sur le site Internet de la DBF à destination des avocats français

L'Avis de l'Expert européen est une nouvelle publication mensuelle créée en novembre 2019 et conçue sur un modèle pratique à destination des avocats français. Elle vise à présenter de manière synthétique - une page, un chiffre clef et quelques liens utiles - une problématique de droit européen intéressant la pratique des avocats.

Les numéros de cette publication sont disponibles sur le site de la DBF où ils sont mis en ligne au cours de la 2^{ème} quinzaine de chaque mois. Ils sont soit directement consultables soit téléchargeables pour impression...

Au total, **11 numéros** ont été publiés au cours de l'année 2020

	« La tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme » par Laurent PETTITI / Décembre 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« Le titre exécutoire européen » par Catherine STARY / Novembre 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« L'avocat et la procédure préjudicielle devant la CJUE » par Eric BARBIER de la SERRE / Octobre 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« Lutte contre le blanchiment et CARPA : une piste pour le modèle européen » par Jean-Charles KREBS / Septembre 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« Le parquet européen, une autorité de poursuite autonome et globale face à une défense démunie » par Vincent ASSELINEAU / juillet 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« Secret professionnel versus legal privilege » par Stéphane de NAVACELLE / juin 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« L'utilisation de la reconnaissance faciale » par Eric LE QUELLENEC / Mai 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« Quels sont les impacts du Brexit sur la profession d'avocat ? » par David LEVY / Avril 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« La procédure européenne d'injonction de payer et le droit national français » par Clarisse DEGERT-RIBEIRO / Mars 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)
	« La refonte du Règlement Bruxelles II bis » par Elodie MULON / Janvier 2020 : Suivre le lien > (version imprimable : ICI)

La brève « Europe » et son focus

Un insert européen dans la lettre d'information mensuelle de la Conférence des Bâtonniers

Chaque mois dans la Lettre de la Conférence des Bâtonniers, la Délégation des Barreaux de France propose un éclairage complémentaire sur une actualité juridique européenne. L'objectif étant la promotion du réflexe européen. Les sujets traités sont variés et peuvent aussi bien viser un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qu'un arrêt de la Cour EDH ou encore un nouveau texte européen susceptible d'intéresser la profession.

Le tour d'horizon : Au cours de l'année 2020 ont été traités :



La garantie d'inamovibilité des membres d'une juridiction exige que les cas de révocation des membres de celle-ci soient déterminés par une réglementation particulière, au moyen de dispositions législatives expresses (CJUE, 21 janvier 2020, Banco de Santander, aff. C-274/14).



L'absence de motivation explicite du refus de la Cour de cassation de transmettre une demande de question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne viole le droit à un procès équitable (Cour EDH, 13 février 2021, Sanofi Pasteur c. France, requête n°25137/16).



La Cour européenne des droits de l'homme prend des mesures exceptionnelles dans le contexte de la crise sanitaire.



La suspension et la radiation du Barreau d'un avocat en raison de ses propos concernant les brutalités policières et le fonctionnement du système judiciaire ont emporté violation de son droit au respect de la vie privée ainsi que de son droit à la liberté d'expression (Cour EDH, 25 juin 2020, Bagirov c. Azerbaïdjan, requêtes n°81024/12 et 28198/15).



La décision d'exécution (UE) 2016/1250 n'encadre pas suffisamment les limitations à la protection des données à caractère personnel prévues par le droit des Etats-Unis d'Amérique pour garantir une protection équivalente à celle accordée par le droit de l'Union européenne et est, dès lors, invalide (CJUE, 16 juillet 2020, Facebook Ireland et Schrems, aff. C-311/18).



Selon l'Avocat général Bobek, l'article 98 §4 du décret n°91-1197 organisant la profession d'avocat en France n'est pas conforme aux articles 45 et 49 TFUE (Conclusions générales rendues le 16 septembre dans l'affaire Onofrei, aff. C-218/19).



Une réglementation nationale imposant à un fournisseur de services de communications électroniques la transmission ou la conservation généralisée et indifférenciée de données relatives au trafic et à la localisation, à des fins de lutte contre les infractions ou de sauvegarde de la sécurité nationale, est contraire au droit de l'Union européenne (CJUE, Privacy International, 6 octobre 2020, aff. C-623/17 ; CJUE, La Quadrature du Net e.a., 6 octobre 2020, aff. jointes C-511/18, C-512/18 et C-520/18).



Selon l'Avocat général Campos Sánchez-Bordona, l'existence d'un risque réel et général de violation du droit à un procès équitable en raison de défaillances systémiques ou généralisées d'indépendance des juridictions au sein d'un Etat membre ne justifie pas un refus d'exécution automatique de tous les mandats d'arrêt européens (« MAE ») émis par cet Etat membre (Conclusions générales du 12 novembre 2020 dans l'affaire Openbaar Ministerie (Indépendance de l'autorité judiciaire d'émission), aff. jointes C-354/20 PPU et C-412/20 PPU).



La directive (UE) 2020/1828 relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs et abrogeant la directive 2009/22/CE a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 4 décembre 2020.

3. Le rôle de point de contact du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)



La DBF, en la personne de son Président, est le point de contact central de la profession d'avocat au sein du RJECC à la demande du Conseil National des Barreaux. Dans ce cadre, la DBF a ainsi collaboré avec Elodie Mulon, Avocate et Experte auprès de la Délégation française au CCBE et Josquin Legrand, Juriste du Pôle juridique du CNB, en charge notamment du RJECC.

A ce titre :

- ➔ Elle se charge d'informer le CNB des évolutions du cadre législatif européen et de la jurisprudence, notamment, en matière civile et commerciale et assure la coordination avec les représentations des Barreaux nationaux dans le cadre du CCBE, et plus particulièrement le Comité en charge du droit de la famille.
- ➔ Elle participe aux réunions du Réseau qui permettent de soulever les difficultés qui se posent lorsque des instruments européens de justice civile sont mis en œuvre par les magistrats, les avocats, les huissiers, les notaires et les greffiers. A chaque réunion du Réseau se tenant à Bruxelles, la DBF invite un avocat afin qu'il s'exprime à l'issue des débats pour faire part de son expérience pratique, en tant qu'expert, sur le sujet traité.
- ➔ La DBF se tient à la disposition des confrères pour toute question relative à l'application des instruments européens de droit civil et commercial. Si la difficulté relève de la pratique et ne trouve pas de réponse dans les textes ou la jurisprudence, la DBF transmettra la demande au point de contact central français qui répercutera éventuellement la question aux services compétents de la Chancellerie.

Le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale RJECC

Créé par la Décision 2001/470/CE, ce réseau vise à améliorer, simplifier et accélérer la coopération judiciaire effective entre les Etats membres dans les matières civiles et commerciales et à favoriser la diffusion et l'application du droit de l'Union et l'accès à la justice des personnes impliquées dans des litiges transfrontaliers. Il permet :

- ◆ De mettre en lumière les difficultés concrètes de mise en œuvre des instruments européens de justice civile afin d'y remédier
- ◆ A la Commission européenne le moyen informel d'interroger les différents acteurs concernant les orientations que prendront les réformes des instruments existants.

Il se réunit environ six fois par an, sous l'égide de la Commission européenne.

A l'origine, ce Réseau n'était dédié qu'à une coopération entre les magistrats des Etats membres. Chaque Etat membre désigne un magistrat point de contact central qui anime un réseau d'autres magistrats, points de contact locaux, dans le ressort des juridictions de l'Etat. Dans chaque Cour d'appel, un magistrat de liaison est responsable du Réseau. Son rôle est d'assister ses collègues lorsqu'une difficulté dans la mise en œuvre des instruments européens de justice civile apparaît. Par ailleurs, il fait remonter l'information au point de contact du Réseau. Il a pour mission d'analyser la difficulté et, si elle ne peut être résolue, la faire remonter au point de contact central du Réseau.

Depuis 2001, les Ordres professionnels représentant les professions juridiques, à savoir les avocats, les notaires et les huissiers, ont été autorisés à intégrer le Réseau.

Ce Réseau est un outil au service des confrères lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés techniques et à des questions d'interprétation des textes européens. C'est également un outil au service de la profession qui permet d'asseoir sa place auprès des instances européennes, en participant activement aux réunions du Réseau et en suggérant des modifications et des réformes de certaines dispositions dans les instruments lorsque ceux-ci font l'objet d'une évaluation.

Les 4 et 5 février 2020, la DBF a participé à la réunion annuelle des membres du RJECC avant d'intervenir à la réunion annuelle du réseau français du RJECC les 3 et 4 décembre.

La DBF a également transmis les 8 numéros de la Newsletter du Réseau Judiciaire Européen en matière Civile et Commerciale (RJECC) qui ont été publiés au cours de l'année 2020 aux membres du réseau avocats français ainsi qu'à l'ensemble des avocats français par le biais de sa propre newsletter L'Europe en Bref. L'ensemble des numéros de cette newsletter du RJECC crée en mars 2019 est également consultable sur le site Internet de la DBF ici : <https://www.dbfbruxelles.eu/reseau-judiciaire-europeen/>

Le Réseau avocats français au sein du RJECC

Si la DBF est le point de contact central de la profession d'avocat, un Réseau de praticiens national a également été mis en place afin d'assurer le maillage territorial. Il est actuellement composé de 36 avocats répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont vocation à :

- Faire remonter les difficultés d'application des instruments européens de justice civile et commerciale vers la DBF. En tant que point de contact central, celle-ci les répercute à son tour vers le magistrat point de contact central.
- Travailler avec les référents magistrats locaux.

Les membres français du Réseau avocat sont recensés sur le site de la DBF : <https://www.dbfbruxelles.eu/reseau-judiciaire-europeen/>

Une restructuration du réseau de praticiens a été amorcée en 2020 par la DBF en collaboration avec les instances. L'objectif est d'améliorer la coopération entre les membres du réseau avocat du RJECC, le CNB, la DBF et les membres des autres professions concernées par le RJECC (juges, notaires, huissiers de justice). Cette restructuration toujours en cours doit également permettre d'améliorer le maillage territorial du réseau en nommant un point de contact par cour d'appel.

Pour consulter l'interview de Pauline Le Barbenchon, juriste collaboratrice à la DBF chargée du suivi des questions en lien avec le RJECC,  [ICI](#)

4. La retransmission d'informations sur les réseaux sociaux et le site de la DBF



Afin de répondre efficacement à sa mission d'information, la DBF utilise en outre les outils numériques en étant bien présente sur les réseaux sociaux.

Elle est présente sur [Twitter](#) depuis 2014 et a été très active en 2020. Elle relaie ainsi des informations relatives à l'actualité européenne intéressant la profession telles que la publication des nouveaux textes, les arrêts importants, les conférences ou des formations en droit de l'UE.

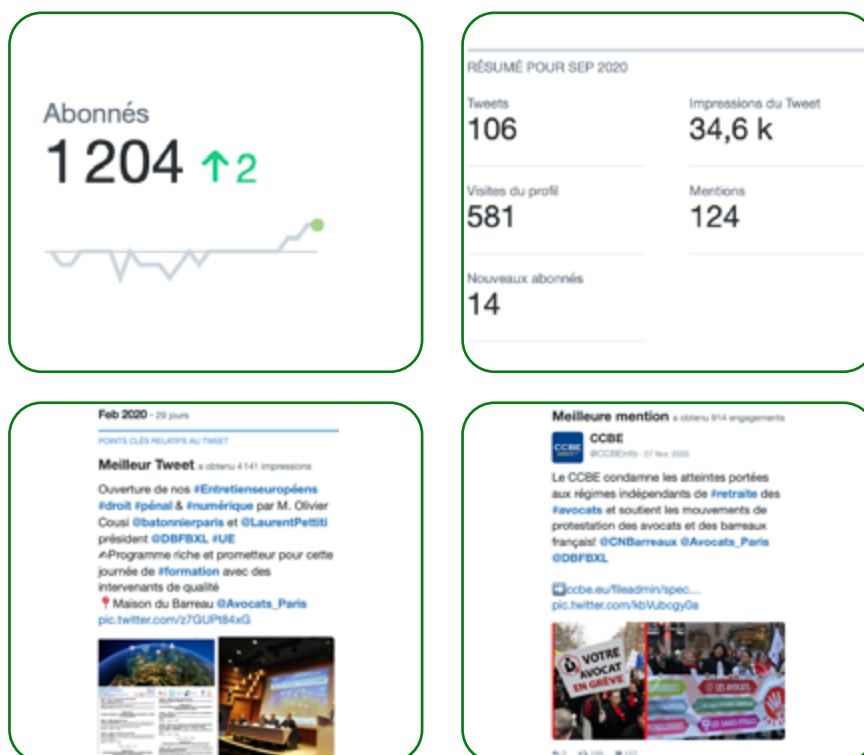
Le compte twitter en chiffres :

871 abonnements

1 204 abonnés

2 554 Tweets (depuis 2014)

Le compte Twitter de la DBF compte à ce jour près de 1200 abonnés dont un nombre croissant d'institutions et acteurs européens. Ce compte constitue un excellent vecteur d'échanges informels et de contacts.



Comment nous aider à accroître notre visibilité ?

- ➔ Nous suivre sur les réseaux.
- ➔ Nos instances pourraient se faire le relais de certaines de nos informations sur une base régulière. Exemple de bonnes pratiques : A l'occasion de la journée de l'Europe, le compte de la DBF a été mis en avant pour ses missions en coordination avec les services internationaux des instances.

La DBF est également présente sur [LinkedIn](#) avec plus de 600 abonnés et une présence croissante.





Zoom sur le [site Internet](#) de la DBF
et sur **la modernisation de son logo**

Le site de la DBF est l'interface la plus complète mise à la disposition de la profession. La DBF y propose notamment une documentation utile avec les principaux textes européens intéressant la profession ainsi que les lignes directrices ou recommandations régulièrement publiées par le Conseil des Barreaux européens. Un formulaire en ligne est également mis à disposition des avocats qui souhaitent solliciter l'assistance de la DBF.

L'année 2020 a été l'occasion de travailler en interne sur la restructuration en profondeur du site. **L'objectif** : mieux répondre aux besoins et aux attentes de la profession.

Comment ?

- ➔ Par une rupture visuelle pour davantage de clarté, modernité et un usage toujours plus intuitif.
- ➔ Par la proposition d'un contenu plus riche tel que des focus réguliers sur l'actualité, un agenda interactif, un suivi des questions préjudicielles soulevées par les juridictions suprêmes françaises ainsi que des affaires communiquées de la Cour EDH, etc.
- ➔ Par des vidéos : interviews et E-vidéos de nos conférences.

Grâce à intense travail de collaboration au cours de l'année 2020, le tout nouveau site de la DBF a pu être lancé dès le mois de janvier 2021.

Pour y accéder  [ici](#)

Notre logo a été modernisé pour une meilleure identification de ce que représente la DBF auprès des avocats.

III. LES ACTIVITES D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Dans le cadre de sa mission d'assistance juridique, la DBF a répondu à plusieurs demandes du CNB, du Barreau de Paris et de la Conférence des Bâtonniers sur des questions de droit de l'Union touchant un très large éventail de thèmes (1). Elle a également assisté des avocats français dans l'exercice de leurs fonctions (2).

1. La réponse aux demandes de consultation des trois instances



A la demande des instances, la DBF a produit plusieurs analyses de droit comparé ou de notes juridiques en droit européen et notamment en :



Mars

- Réalisation pour le compte de la Conférence des Bâtonniers d'une note analysant la légalité des droits d'inscription.



Juin

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris d'une analyse comparative ainsi qu'une note portant sur les possibilités pour les avocats européens de choisir le lieu de rattachement d'un sinistre professionnel à une police d'assurance RCP spécifique.



Juillet

- Recensement pour le compte du CNB de la documentation existante sur le secret professionnel de l'avocat en Europe ainsi qu'une synthèse des principaux documents.
- Réalisation pour le compte de la Conférence des Bâtonniers d'une analyse comparée sur le recours aux visio-audiences dans les Etats membres de l'UE.
- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris, du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers d'une note évolutive sur la Convention Lugano en vue des

négociations pour l'adhésion du Royaume-Uni à la suite du Brexit.

- Réalisation pour le compte du Conseil National des Barreaux et du Barreau de Paris d'une note de synthèse sur le projet de création de la Juridiction unifiée du brevet (JUB) à Paris.



Août

- Réalisation pour le compte du Conseil National des Barreaux d'une note présentant l'historique d'un article de la directive 2018/843 du 30 mai 2018 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, dit directive LCB-FT n°5, impactant le secret professionnel des avocats de sa première version à la version finalement adoptée.



Septembre

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris et du Conseil National des Barreaux d'une présentation synthétique des enjeux relatifs au secret professionnel de la transposition en Belgique de la directive (UE) 2018/843 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et de l'arrêt de la Cour constitutionnelle belge du 24 septembre 2020.

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris, du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers d'une note de synthèse sur le pacte asile et migration.

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris, du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers d'une note de synthèse sur le rapport 2020 sur l'Etat de droit.



Septembre – Octobre

- Réalisation pour le compte du Conseil National des Barreaux d'une analyse comparée des législations nationales relatives à la responsabilité pénale des personnes atteintes de troubles mentaux.



Octobre :

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris d'une analyse des cotisations demandées par les barreaux de l'Union européenne portant notamment sur le montant, l'éventuelle progressivité, la prise en compte de l'ancienneté, et les ventilations entre les différents types de cotisations.



Novembre

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris et du Conseil National des Barreaux d'une étude comparative des mesures adoptées par les autres Etats de l'Union européenne s'agissant du statut juridique des cabinets incorporés en LLPs à l'issue du Brexit.

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris et du Conseil National des Barreaux d'une note répondant à des questions pratiques auxquelles sont confrontés les avocats lorsqu'ils exercent leurs libertés de circulation au sein de l'Union européenne (double déontologie, vote aux élections, cotisations, accès aux juridictions etc.).

- Réalisation pour le compte du Conseil National des Barreaux d'une cartographie analytique des différentes autorités administrative de l'Union européenne ayant un pouvoir normatif et fonctionnant en réseau avec des autorités administratives nationales.



Décembre

- Réalisation pour le compte du Barreau de Paris d'une analyse des nouvelles passerelles instaurées par la Law Society d'Irlande pour l'accès à la profession de solicitor ainsi que des nouveaux certificats d'admission et leurs conséquences au vu des directives applicables à la circulation des avocats.

- Réalisation pour le compte de la Conférence des Bâtonniers d'une note présentant les règles et formalités à respecter en application du droit de l'Union européenne pour qu'un avocat inscrit en France puisse ouvrir un bureau dans un Etat de l'Union européenne.

- Réalisation pour le compte des instances du suivi de l'affaire Onofrei (aff. C- 218/19) et d'une note sur l'arrêt rendu le 17 décembre.

2. L'assistance ponctuelle aux avocats français dans l'exercice de leurs fonctions



La DBF apporte son appui aux avocats français qui la sollicitent, pour leurs recherches dans l'exercice de leurs fonctions, pour toute question concernant le droit de l'Union et ce sur un large éventail de thèmes. Elle n'effectue pas de consultation mais propose une recherche dont l'objet est de mettre à la disposition des avocats les éléments utiles à l'élaboration de la réponse à la question qui leur a été soumise.

Elle peut leur adresser et de leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels utiles dans l'exercice de leurs activités de consultation et plaidoirie. Elle peut également effectuer une note d'information juridique approfondie en droit de l'Union européenne en s'appuyant sur des éléments législatifs, jurisprudentiels et doctrinaux.

A ce titre, en 2020, la DBF a rédigé des notes juridiques portant notamment :

- ➔ sur plusieurs aspects du droit commercial de l'Union européenne
- ➔ sur la notion d'emballage en droit de l'Union européenne
- ➔ sur le droit fiscal et douanier de l'Union européenne applicable aux véhicules à moteur
- ➔ sur le cadre européen de coopération administrative en matière fiscale entre Etats membres

IV. LES ACTIVITES DE REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF apporte son soutien à la Délégation Française au Conseil des Barreaux européens (CCBE) (1) et aux experts français au CCBE (2) désignés par le CNB, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers tout en collaborant avec les autres délégations membres du CCBE (3).

Elle organise tout au long de l'année des rencontres entre les instances de représentation de la profession d'avocat en France et les institutions européennes (3). Enfin, la DBF participe à de nombreux évènements européens (4).

1. Le soutien à la Délégation française au CCBE



La Délégation française au CCBE dirigée par Bertrand Debosque s'appuie sur la Délégation des Barreaux de France pour la préparation des réunions et des actions à mener. Elle participe à ses côtés aux Sessions plénières, Comités permanents, au nombre de 10 en 2020. Elle contribue ainsi à sa mobilisation continue et ses contributions proactives au niveau politique ainsi qu'au niveau des travaux de comités et groupes de travail (70 réunions sur l'année).

En amont, la DBF prépare les briefings et debriefings pour et avec la Délégation française CCBE. Elle rédige également une synthèse des réunions diffusée au sein des 3 instances (la compilation de ces synthèses est disponible sur demande).

Le CCBE



Son Rôle :

Fondé en 1960, le Conseil des Barreaux Européens (CCBE) défend les intérêts de plus d'un million d'avocats européens appartenant aux Barreaux des Etats membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Il représente les Barreaux européens auprès des institutions européennes et internationales.

Il comprend un Président élu pour un mandat d'un an et 3 Vice-présidents ainsi qu'un Secrétariat permanent basé à Bruxelles. Il réunit régulièrement les 45 Délégations nationales des Barreaux européens.

Les travaux du CCBE ont lieu dans le cadre de comités et de groupes de travail thématiques au sein desquels les experts des Délégations nationales contribuent à l'élaboration des positions du CCBE qui sont ensuite soumises à l'approbation des Comités permanents.

Contact :

CCBE
Rue Joseph II, 40/8 – 1000 BRUXELLES
Tel : 32 (0)2 234 65 10
Email : ccbe@ccbe.eu
Site : <https://www.ccbe.eu/>

Actu 2020 :

Sous la Présidence de M. Ranko Pelicarić, Président croate du CCBE en 2020, le CCBE a été affecté par la crise de l'épidémie de Covid-19 mais a su se redéployer (cf. Rapport d'activités 2020 consultable [ici](#)). Le CCBE a très rapidement créé une taskforce Justice sous Covid-19, puis une post-covid afin, notamment, de recenser les mesures prises par et pour les acteurs de la justice à travers les Etats membres de l'Union européenne. Les travaux ont révélé une grande hétérogénéité, notamment sur l'intégration des avocats comme « travailleurs clefs » pendant la pandémie.

La Délégation français au CCBE

Rôle : Elle représente les avocats français au sein du CCBE. Elle est composée de six membres, dont deux sont nommés par le Conseil National des Barreaux, deux par le Barreau de Paris et deux par la Conférence des Bâtonniers.

Actuellement les 6 membres de la Délégation française sont :



Bertrand Debosque

Avocat au Barreau de Lille - Chef de Délégation (Conseil National des Barreaux) - Ancien Bâtonnier



Laurent Martinet

Avocat au Barreau de Paris - Conseil National des Barreaux - Ancien Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris



Thierry Wickers

Avocat au Barreau de Bordeaux - Conférence des Bâtonniers - Ancien Président du Conseil National des Barreaux



Jacques Taquet

Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine - Conférence des Bâtonniers - Président de la CAEI du Conseil National des Barreaux



Camille Potier

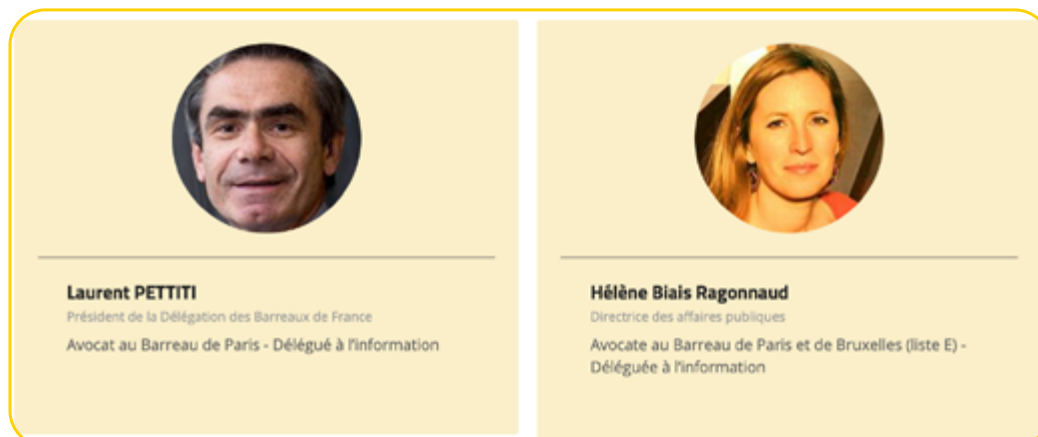
Avocate au Barreau de Paris - Barreau de Paris - Ancien membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris



Louis Degos

Avocat au Barreau de Paris - Barreau de Paris - Ancien membre du Conseil National des Barreaux

La Délégation française comprend **deux Délégués à l'information** qui sont Laurent Pettiti, Président de la Délégation des Barreaux de France, et Hélène Biais Ragonnaud.



A la demande en 2020 de la Délégation française et de la DBF, le CCBE devrait créer une base de données comparées répondant au besoin identifié de longue date de centraliser l'ensemble des réglementations nationales applicables à la profession d'avocat (benchmarking), via un guichet unique, facile d'accès et d'utilisation, avec des mises à jour régulières. De telles fonctionnalités devraient voir le jour en 2022, via le nouveau site internet du CCBE.

2. Le soutien aux experts français au CCBE



La Délégation des Barreaux de France apporte son soutien aux experts français au CCBE désignés par les instances qui participent, au sein des différents comités et groupes de travail du CCBE, à l'élaboration des positions de la Délégation française et du CCBE.

La DBF a coordonné et organisé la réunion plénière des experts français au CCBE qui s'est tenue en ligne le 6 mars 2020 afin de leur présenter la structure, leurs missions, leurs interlocuteurs nationaux et européens, etc.

L'équipe de la DBF accompagne les experts en coordonnant leurs positions, préparant les réunions, en leur adresse les comptes rendus pour chaque comité et, le cas échéant,

en les informant des échéances ou actions importantes à venir. Elle contribue ce faisant à l'élaboration des positions qui seront étudiées par les comités et groupes du travail du CCBE.

Les grands travaux réalisés au sein des comités CCBE en 2020 :



Comité Accès à la justice

La DBF a contribué aux travaux du CCBE concernant l'accès à la justice dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et notamment des confinements. Dans ce cadre, elle a assisté à l'audition du Commissaire à la justice, M. Didier Reynders, portant sur les questions relatives à l'épidémie de Covid-19 et à ses conséquences le 7 mai 2020, et a préparé la contribution française au tableau de bord de la justice 2020.



Comité Assurances

La DBF a travaillé avec les experts du comité Assurances sur l'étude de la Commission européenne sur les assurances dans le secteur des services et notamment sur le secteur des avocats. Elle a préparé, en lien avec le comité, une étude sur les possibilités de choix d'assurances RCP dans l'Union européenne pour les avocats.



Comité Avenir de la profession et des services juridiques

La DBF a assisté les experts français dans le cadre de la préparation de la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission européenne concernant le paquet relatif aux services numériques. Cette consultation visant à recenser les problèmes susceptibles de nécessiter une intervention dans le cadre de la législation sur les

services numériques, ainsi que ceux liés à l'environnement des services numériques et des plateformes en ligne.



Comité Avocats.eu

La DBF a participé à la réponse commune du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur de nouveaux outils pour le droit de la concurrence, qui deviendra quelques mois plus tard le « Digital Markets Act » (DMA). Elle a assisté le CCBE dans la révision de son guide à l'intention des barreaux sur la libre circulation des avocats dans l'Union européenne qui datait de 2016 et dans l'analyse de plusieurs études de la Commission européenne sur la régulation du secteur juridique.



Comité Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

La DBF a assisté les experts français dans la contribution à la position du CCBE sur la modification des articles 36 et 44 du règlement de la CEDH. La DBF a également participé aux travaux du comité dans le cadre de l'élaboration des propositions du CCBE sur la mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme et l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.



Comité Délégation permanente auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, du Tribunal et de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange

La DBF a assisté les experts français dans la contribution à la position du CCBE sur le fonctionnement du Tribunal dans le cadre de la réforme de 2015. A la suite de rencontres avec des juges et d'échanges en comité, des commentaires ont été publiés visant à

aider la Cour dans ses efforts pour assurer un accès effectif à la justice.



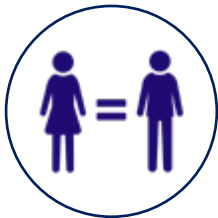
Comité Droit pénal

La DBF a participé à la réunion annuelle du CCBE avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle a préparé, en lien avec les experts français, la réponse française à la consultation de la Commission européenne sur la nouvelle stratégie pour la mise en œuvre effective de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que la réponse du CCBE sur ce sujet. Toujours en lien avec les experts français, la DBF a également contribué à la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission européenne sur la stratégie européenne de formation judiciaire 2020-2025. En outre, la DBF a contribué aux échanges et à l'élaboration de la stratégie du CCBE concernant la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale.



Comité Droit privé

La DBF a contribué aux travaux du CCBE sur l'adhésion éventuelle de l'UE à la Convention du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale de la Conférence de La Haye de droit international privé, en lien avec la préparation de la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission européenne sur ce sujet. Elle a également coordonné les travaux des experts français dans le cadre de la préparation de la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission européenne sur le nouvel agenda du consommateur. En outre, elle leur a porté assistance dans le cadre de la publication des remarques du CCBE concernant la législation sur le changement de circonstances.



Comité Droit humains

La DBF a participé à la préparation de la candidature conjointe des délégations française, espagnole et italienne pour le Prix des droits de l'homme du CCBE 2020 ainsi qu'à la préparation de la Journée des avocats en danger 2020 en assistant les experts français. Elle a également préparé et participé à la réunion des experts français et de la DG NEAR sur la situation des avocats en Turquie.



Comité IT

La DBF a coordonné la préparation de la réponse des instances représentatives de la profession d'avocat à la consultation de la Commission européenne concernant la feuille de route sur la numérisation de la justice dans l'UE. La réponse préparée dans ce cadre a également été transmise et discutée dans le cadre de la préparation de la réponse du CCBE à cette consultation.

Elle a également contribué aux travaux des experts français et du CCBE sur l'intelligence artificielle en vue de la préparation de la réponse du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur son Livre blanc sur l'intelligence artificielle et des considérations du CCBE sur ses aspects juridiques. Dans ce cadre, elle a également assisté à l'audition organisée par la commission parlementaire LIBE du Parlement européen sur l'utilisation de l'intelligence artificielle en droit pénal et par les autorités policière et judiciaire en matière civile.

En outre, en coordination avec les experts français, elle a contribué à la préparation de la réponse du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur la stratégie européenne en matière de données.



Comité Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La DBF a très activement participé aux travaux du CCBE et aux actions de plaidoyer en

lien avec les projets de la Commission européenne de réformer les règles européennes de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elle a veillé à la présentation efficace des règles existantes en France, notamment du système des CARPA.



Comité Fiscalité

La DBF a assisté aux travaux du CCBE sur la transposition de la directive 2018/822 du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal dite « DAC 6 » dans plusieurs droits nationaux et des risques qu'elle emporte sur la protection du secret professionnel de l'avocat.



Comité Formation

En coordination avec les experts français, la DBF a participé à la contribution du CCBE à la prochaine politique de l'UE en matière de formation judiciaire qui évoque ses principaux sujets de préoccupation. En outre, elle a vu aboutir le projet auquel elle a contribué de création d'une plateforme européenne de formation, lancé par le CCBE avec le soutien de fonds de l'Union européenne et développé par la Commission européenne. Cette plateforme permet de rassembler en ligne sur le portail e-Justice des informations sur les formations disponibles dans toute l'Europe pour les avocats et d'autres professionnels de la justice.



Comité Migration

La DBF a participé au webinaire sur le coronavirus et les restrictions à la frontière dans l'Union européenne organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. En lien avec les experts français, elle a préparé des réponses et contribué à la réponse du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur la feuille de route du nouveau pacte sur la migration et l'asile.



Comité Services juridiques internationaux

La DBF a contribué aux divers travaux d'analyse du comité portant sur les services juridiques dans le contexte des négociations d'un nouvel accord international régissant les nouvelles relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni après le retrait effectif de celui-ci.



Comité Surveillance

La DBF a contribué aux travaux préparatoires en vue de la publication des lignes directrices du CCBE sur l'utilisation des outils de travail à distance par les avocats et les procédures judiciaires à distance.



Comités Responsabilité sociale des entreprises et Droit des entreprises

La DBF a participé aux travaux joints de ces deux comités ayant pour objectif de définir une position commune des avocats européens en réponse à la consultation de la Commission européenne sur la gouvernance durable d'entreprise.

Autres :

Coordination sur les questions liées à Etat de droit

- Préparation en lien avec les experts français de la réponse à la consultation de la Commission européenne en vue de son rapport annuel sur l'Etat de droit. Coordination

du suivi du rapport annuel 2020 en mettant en lien les instances représentatives de la profession d'avocat avec le SGAE afin de souligner les points d'attention du rapport.

Groupe de travail – Vers un modèle de code de déontologie

- Assistance au CCBE dans la rédaction du projet de code modèle de déontologie. Les travaux relatifs aux articles sur les relations avec les clients et sur les relations entre avocats ont été menés à terme alors que ceux relatifs à l'article sur les honoraires sont en cours.

Taskforce Brexit

- Assistance au CCBE dans la détermination du nouveau statut de la Délégation du Royaume-Uni à l'issue de la période de transition post-Brexit.

Taskforce Covid et Budget UE

- Participation avec le CCBE à l'identification des fonds du plan de relance européen ainsi que ceux du programme budgétaire pluriannuel 2021-2027 de l'Union européenne qui pourraient être mobilisés au profit de la profession d'avocat et du fonctionnement de la justice.

3. Les demandes d'assistance de la part d'autres délégations



La DBF a participé à la collaboration entre les avocats européens en répondant à des demandes d'autres délégations du CCBE. Elle a notamment en :

Juillet

assisté l'Eesti Advokatuur (Estonie) dans le cadre d'une recherche comparée portant sur les types de cotisations demandées aux avocats.

Septembre

assisté le Nederlandse Orde van Advocaten (Pays-Bas) dans le cadre d'une demande d'assistance portant sur les pratiques des barreaux lors des procédures de visite et de saisie des cabinets d'avocats par les autorités en charge du respect des règles anti-blanchiment.

Octobre

assisté l'Orde van Vlaamse Balies (Belgique) pour une étude comparée portant sur le régime des avocats se déplaçant dans l'Union au titre de la directive 98/5/CE.

Novembre

assisté la Deutscher Anwaltverein (Allemagne) dans le cadre d'une recherche comparée portant sur les règles de conflits d'intérêt des structures d'avocats et de leur ouverture à des capitaux détenus par des personnes non-avocates.

4. L'organisation de rencontres au service des instances françaises de représentation de la profession d'avocat



La DBF entretient des contacts réguliers avec un certain nombre d'eurodéputés, français ou d'autres nationalités, par le biais d'échanges électroniques et téléphoniques mais également lors de rendez-vous, notamment :

Le 8 janvier 2020 :

Entretien avec Madame l'eurodéputée Saskia Bricmont portant sur les garanties minimales et les droits des détenus et droits des enfants

Le 11 février 2020 :

Rendez-vous organisé avec Maria Arena (Présidente de la commission DROI), Raphaël Glucksmann (Vice-Président de la commission DROI, membre suppléant de LIBE), Fabienne Keller (membre de LIBE + rapporteur pacte asile, migration), Sylvie Guillaume (membre de la commission LIBE), Pascal Durand (eurodéputé avocat, membre de la commission JURI) à la demande de la Présidence du CNB.

Les enseignements à tirer :

Selon les cas et les thématiques, les instances, leurs élus ou permanents ont été associés aux rendez-vous. Il semble que l'importance du nombre de participants à ceux-ci ait un effet sur la qualité des échanges et discussions, notamment sous le format de la visioconférence lequel s'est généralisé au cours de l'année en raison des restrictions sanitaires liées à la crise de l'épidémie de Covid-19.

La DBF entretient également d'étroits contacts avec les autres institutions européennes, notamment :

➔ S'agissant de la Commission européenne :

- En participant à la Réception de lancement de l'année en présence du Commissaire Didier Reynders et en entretenant des contacts réguliers avec le cabinet du Commissaire, par le biais d'Isabelle Pérignon, membre française de son cabinet et ancienne avocate. La DBF a par ailleurs organisé une visioconférence des 3 instances avec le Commissaire le 29 juin 2020. Cet exercice pourra être renouvelé chaque année.
- En organisant une visioconférence sur le premier rapport sur l'Etat de droit le 13 mai 2020 avec les services d'Emmanuel Crabit, Directeur de la DG Justice, et en entretenant en outre des rapports réguliers avec Emmanuelle Cretin-Magand, en charge de la Formation judiciaire européenne à la DG Justice.
- Le 16 juillet 2020, en organisant une réunion entre l'Unité en charge de la rédaction des nouvelles règles européennes de lutte contre le blanchiment de la Commission européenne, la DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux, dite « DG FISMA » et les experts des instances de la profession en France. L'objectif étant de présenter à la Commission européenne les caractéristiques du cadre de lutte contre le blanchiment et d'autorégulation instauré en France.

➔ S'agissant de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, la DBF organise la liaison avec ses membres :

- Pierre Regnault de la Mothe, Préfet, Chef du service Justice, Affaires intérieures (JAI)
- Pauline Dubarry, Conseillère Justice, Protection des données incluant les outils de coopération judiciaire et policière (DAPIX), questions horizontales civiles et pénales, droits fondamentaux, e-justice, programmes de financement justice
- Adrien Flesch, Conseiller Justice civile, Coopération judiciaire civile et commerciale, droit international privé, droit matériel (contrats, responsabilité)
- Sophie Chaigneau, Conseillère, Justice civile : coopération judiciaire civile et droit international privé en matière familiale, droit matériel (contrats, responsabilité) Groupes : droit civil et droit civil - affaires générales
- Charlotte Huet, Conseillère Justice pénale, Droit pénal matériel (terrorisme, corruption, blanchiment, protection des intérêts financiers, criminalité environnementale), coopération judiciaire en matière pénale, procédure pénale
- Laurent Huet, Conseiller, Justice pénale : droit pénal matériel (corruption, blanchiment, discours de haine), coopération judiciaire en matière pénale (mandat d'arrêt européen, saisies et confiscations), procédure pénale (garanties procédurales)
- Ludovic Butel, conseiller Brexit

➔ Mais également avec :

- la Présidente CNCP dans le cadre de la relance du projet de la juridiction unifiée du brevet (JUB) le 27 août 2020 ainsi qu'avec Mailys Lange, Conseillère juridique à la RP FR le 13 novembre 2020, que la DBF a rencontrée.

5. La participation à des réseaux et évènements



La DBF veille à participer à chaque commission internationale des instances (CAEI) pour tous les sujets de dimension européenne. Elle a également pris part utilement à plusieurs réunions inter-institutionnelles. L'équipe de la DBF entretient des contacts réguliers et suivis avec les permanents des services internationaux des instances.

La DBF participe à différents cercles de discussion au niveau européen : Cercle des Délégués permanents français, Cercle Europe, Justice et Droit (Athenora), Groupe des nouveaux lobbyistes, etc, ce qui contribue à enrichir la mission de veille de la DBF et permet d'entretenir des contacts avec des opérateurs dans différents secteurs à Bruxelles.

La DBF veille également à être présente lors d'évènements européens, colloques ou rencontres à Bruxelles et ailleurs qui ont un intérêt pour la profession qu'elle représente. Elle a ainsi pu assister à de nombreux évènements tout au long de l'année que ce soit en présentiel ou en ligne.

Pour n'en citer que quelques-uns :

Juin

The recovery plan in Europe: What's next?
La DBF a assisté à l'évènement organisé par le cabinet Lighthouse Europe portant sur le plan de relance de l'Union européenne pour réparer les conséquences de la pandémie de Covid-19. L'évènement a réuni, notamment, un représentant du cabinet du commissaire Thierry Breton ainsi que des consultants spécialisés dans les affaires publiques allemandes et portugaises – deux Etats amenés à prendre la présidence du Conseil de l'Union européenne entre 2020 et 2021.

Octobre

Colloque sur la réforme du règlement d'exemption par catégorie en droit de la concurrence.

La DBF a assisté à l'évènement organisé par le cabinet d'avocats DALDEWOLF dont l'objectif était de discuter des enjeux de la révision du règlement d'exemption par catégorie en droit de la concurrence. L'évènement a été l'occasion pour elle, d'échanger avec Johannes Holzwarth Responsable de projet à la DG Concurrence de la Commission européenne.

Novembre

Séminaire annuel sur la lutte contre le blanchiment par l'ERA

La DBF a assisté au séminaire organisé chaque année par l'Académie de droit européen (ERA) portant sur les évènements de l'année 2020 en matière de lutte contre le blanchiment d'argent au niveau européen et de compliance en matière financière. Ces deux journées ont principalement mis en avant les attentes et les craintes des acteurs s'agissant du paquet de la Commission européenne sur la lutte contre le blanchiment attendu pour 2021 et censé réformer le cadre législatif existant.

Décembre

Conférence : les pratiques fiscales abusives à la lumière du droit européen

La DBF a assisté à la conférence organisée par les éditions Larcier Bruylant portant sur le thème des pratiques fiscales abusives et de la lutte engagée par les institutions de l'Union européenne contre ces pratiques. Durant cette conférence, elle a eu l'opportunité de discuter et d'échanger avec les intervenants sur les conséquences de la directive DAC6 sur les pratiques des entreprises et de leurs conseils.

Décembre. Session d'échanges : les professions réglementées après le Brexit

La DBF a assisté au cycle de discussions mis en place par la Maison d'Édition Anthemis sur le Brexit. Ces évènements furent l'occasion pour la DBF d'échanger avec des avocats originaires d'autres Etats membres ainsi que des représentants de différents barreaux européens sur les conséquences pratiques, qui pouvaient être alors anticipées, pour la profession d'avocats.

Mais également :

- Session d'information sur le Plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 du SEAE (13 janvier)
- Assemblée générale du CDPF (22 janvier)
Réception annuelle conjointe des Barreaux (4 février)
- Réunion annuelle des points infos et focal du réseau HELP du Conseil de l'Europe (6, 7 février)
- Rencontre avec Geoffroy Didier (18 février)
Midis de l'avocat numérique - Algorithmes et état de droit : comment contester la décision automatisée ? organisé par

l'Incubateur du Barreau de Paris (23 mars)

- E-débats du CNB - Tracing - Respect des droits et libertés fondamentales et projets de tracing (28 avril)

- Réunion annuelle des Barreaux francophones d'Europe (France, Belgique, Suisse, Luxembourg) qui a réuni en ligne les Bâtonniers et Présidents des Barreaux et les chefs de Délégation et leurs membres (4 mai)

- Lancement du rapport de l'EASO (25 juin)

- Webinaire - Situation dans les prisons dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (2 juillet)

- Webinaire - Stratégie relative aux droits des victimes : l'avenir de l'action de l'Union en faveur des victimes de la criminalité (7 juillet)

- Conférence du réseau HELP 2020 du Conseil de l'Europe (8,9 juillet)

- Webinaire - Priorités de la coopération entre l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (4 septembre)

- Conférence - Le mandat d'arrêt européen : Les défis actuels et la voie à suivre (24 septembre)

- Conférence - L'avenir de l'Europe : les droits de l'homme internationaux dans le droit et les politiques de l'UE (6 octobre)

- Conférence - Second European AI Alliance Assembly (9 octobre)

- Table ronde du CCBE sur la digitalisation justice (27 octobre)

- Cours HEDAC (10 novembre)

- Réunion de la commission parlementaire ITRE - Echange de vues avec Margrethe Vestager, Commissaire européen à la Concurrence (12 novembre)

- Conférence du CEPS - Le suivi de l'Etat de droit dans l'Union européenne (27 novembre)

- Diplolab « L'Etat de droit face aux disruptions digitales » (30 novembre)

- Conférence de l'UIA - La lutte internationale contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (7 décembre)

V. CONCLUSIONS

Comme partout dans le monde, l'activité de l'année 2020 de la DBF a été impactée par la pandémie de Covid-19. La DBF a su s'adapter avec succès aux contraintes et restrictions sanitaires afin d'assurer la continuité de ses missions et continuer à travailler sur les grands dossiers européens intéressant la profession d'avocat, sans jamais cesser de mener des actions afin de défendre ses intérêts.

Elle a suivi les grands sujets d'actualité tels que la préparation de la présidence française de l'Union européenne 2022, la numérisation de la justice et l'intelligence artificielle, la relance du projet de la juridiction unifiée du brevet et son installation à Paris, mais encore l'avenir des services juridiques et l'adhésion du Royaume-Uni à la convention de Lugano, dans un contexte post Brexit ou encore la lutte contre le blanchiment en défendant avec succès le modèle des CARPA.

Elle a également travaillé sur des questions techniques telles que les risques d'atteintes au respect professionnel de l'avocat des transpositions nationales des directives DAC5 et DAC6 ou encore la possibilité d'obtenir un taux de TVA réduit pour les services juridiques aux particuliers et un taux « 0 » au titre de l'aide juridictionnelle.

En lien avec le CCBE et la délégation française, elle a également œuvré dans le sens de la politique européenne des Barreaux et pour la défense des avocats en danger à l'étranger (Iran, Turquie, Azerbaïdjan, etc).

Fort des enseignements de l'année écoulée, la DBF est prête à relever tous les défis de l'année 2021 sans oublier la perspective de la PFUE 2022.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 230 83 31
e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu
[@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)